

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz
Séance du 27 septembre 2013

Présidence : Jean Hubert, président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- vu le préavis no 4/2013 relatif au refus d'adhérer au projet de Centre Aquatique Région Morges,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- de ne pas adhérer au projet de Centre Aquatique Région Morges

Ainsi délibéré en séance du 27 septembre 2013

Le Président :
Jean Hubert

la secrétaire :
Isabelle Chevalier

Extrait conforme, l'atteste, la secrétaire